



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PRESIDENT Joseph KASA VUBU
ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTE DE MEDECINE



afm-UKV SOLIDARITE- TRAVAIL –PROGRES

**DECISION N° 001/CD/PRES/NBCR/2025 Portant désignation des Membres du Cabinet
Président du Comité Directeur**

Le Président du Comité Directeur,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, principalement en son article 37 ;

Vu la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique en RD. Congo

Vu les statuts de l'association des anciens de la faculté de médecine de l'UKV principalement à son article 24 alinéa 1, et 26 tels qu'adoptés le 17 juillet 2022,

Vu la décision la décision 12/2025 de l'assemblée générale de l'AFM UKV portant modification de certains articles de nos statuts

Décide

- Sont désignés membres du Cabinet du bureau du Président, en regard de leurs noms, post noms et fonctions. :

1. **Dr Paul- Héritier MBEZI NGOMA**– Directeur de Cabinet
2. **Dr KAISALA BATIASIMO**– Directeur de Cabinet Adjoint
3. **Dr Martial KUNSEDIOKO PALULA** – Conseiller en Stratégie et Développement
4. **Dr Stanislas VUNDA** - Conseiller en Relations Institutionnelles et Partenariats
5. **Dr Herman NDELE**– Conseiller en Communication et Image
6. **Dr Albert PAKU NGOSO**– Conseiller en Mobilisation des Anciens et Réseau Alumni
7. **Dr Maurice Juldas MAVINGA** – Conseiller en Formation Continue et Recherche Scientifique
8. **Dr Jean Pierre MUAKA** – Conseiller en Finances et Levée de Fonds
9. **Dr Hans MAVINGA** – Conseiller en Action Sociale et Entraide
10. **Dr Dominique ILUNGA**– Conseiller en Innovation et Digitalisation





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PRESIDENT Joseph KASA VUBU
ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTE DE MEDECINE



- Ces nominations visent à renforcer l'efficacité des actions du bureau de Président du comité directeur de l'AFM UKV et à garantir une meilleure représentativité des intérêts de nos membres.
- Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Boma, le 05 /04/2025

Dr Cath Roger NZUNGU BINDA MD, MBA

Président du Comité Directeur

